

Macot la Plagne

Compte rendu Conseil municipal

03 décembre 2012



Inauguration de la nouvelle ligne de navette gratuite, logotée «bob expérience» desservant : les Charmettes, la Roche, Plangagnant, la Roche du Haut, Crête Côte, la piste de bobsleigh, le rond point de bellecôte, Plagne Centre puis La Plagne Aime 2000 en présence de monsieur Richard Broche, maire de Macot La Plagne, monsieur Paul Broche, conseiller municipal de Macot La Plagne, monsieur Jean Yves Dubois, adjoint au maire d'Aime, monsieur Patrick Hazeaux, directeur de la maison du tourisme, monsieur Joël Bérard, société Transdev Bérard, monsieur Jacques Laglaine, société d'aménagement de La Plagne et les hébergeurs partenaires.

Présents : M. Richard BROCHE, maire, M. Joël OUGIER SIMONIN, 1er adjoint, Mme Sylvie MAITRE, 2e adjointe, MM Robert ASTIER, 3e adjoint, André BROCHE, 4e adjoint, Bernard AUBONNET, 5e adjoint

Mme Ginette CRÉTIER, conseillère municipale,

MM. Michel BORLET, Paul BROCHE, Yves BRIANÇON, Jean Marie GERMAIN, Patrice MEREL, Nicolas BRIANÇON MARJOLLET, Pierre OUGIER, conseillers municipaux.

Excusés : M. David ALLEMOZ, conseiller municipal (pouvoir à monsieur André BROCHE), M. Marin VIVET GROS, (pouvoir à M. Joël OUGIER SIMONIN), MM. René ALLAMAND, Laurent BOCH, Jean Luc BROCHE, conseillers municipaux

Madame Ginette CRÉTIER est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le maire demande l'accord du conseil municipal pour l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Miniers (PPRM)

Le conseil municipal approuve la modification apportée à l'ordre du jour.

Affaires générales

1. CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION D'AIRES DE «VOL LIBRE» ET SPEED-RIDING POUR LA SAISON HIVER 2012/2013

Monsieur Bernard Aubonnet présente les conventions d'occupation privative du domaine public relatives à la mise à disposition d'aires de décollage et d'atterrissage pour le parapente et l'activité «speed-riding» à passer avec les sociétés suivantes :

- Esf Belle Plagne et Société Eric Laboureux Pro : à la Roche de mio et Belle Plagne
- Plagn'Air et Paradifly : à la Grande Rochette et Plagne Centre.
- Aéroplagne : aux Verdons et à Plagne Centre
- Sébastien Fournier pour Evolution 2 : pour une aire d'atterrissage à Plan Bois.

Le droit d'occupation s'élève à 600 euros pour la période du 1er décembre au 30 avril.

Monsieur Bernard Aubonnet explique qu'il a été proposé aux prestataires de régler cette somme au 31 janvier 2013, en contrepartie du retour de la convention dès le début de saison. L'ensemble des prestataires s'est engagé à tenir les délais demandés.

Le conseil municipal approuve les conventions à passer avec les prestataires d'activités de parapente et de speed riding cités ci-dessus et dans les conditions énoncées. (Votants : 16, pour : 16)

2. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE CIRCUITS POUR L'EXERCICE D'ACTIVITÉS «CHIENS DE TRAINÉAUX» POUR LA SAISON D'HIVER 2012-2013

Monsieur Bernard AUBONNET présente les conventions d'occupation privative du domaine public relative à la pratique de l'activité «chiens de traîneau» pour la saison hivernale 2012/2013 avec les prestataires suivants :

- Monsieur Mathias Bernal, pour le circuit (situé hors piste et indépendant des piétons et fondeurs) situé sur le site du Dou du Praz pour un montant de 600 euros du 15 décembre 2012 au 30 avril 2013.
- Monsieur Christophe SUJDOVIC, pour le circuit situé sur la route communale entre Praz Salvard et Les Thuiles, avec accès par Crévailet pour un montant de 450 euros (600x75%). Le solde de la redevance étant payé à la commune de Bel-lentre.

Concernant le site du Dou du Praz et la promiscuité entre les

fondeurs et les chiens de traîneaux, monsieur Bernard AUBONNET fait remarquer le peu de pratiquants «touristes» en ski de fond. Ainsi, la cohabitation entre ces deux activités se passe relativement bien.

Monsieur Jean Marie GERMAIN demande si le circuit du Dou du Praz va rester une piste de ski à fond à terme ? Monsieur Bernard AUBONNET répond que c'est une réflexion à avoir.

Monsieur Michel BORLET pense qu'un accord peut être trouvé entre les différents pratiquants. La solution serait éventuellement de tracer une piste pour les mushers à côté de la piste existante. Monsieur Jean Marie GERMAIN rappelle qu'il est indiqué dans la convention que le circuit doit être tracé par la maison du tourisme, et normalement le prestataire ne doit pas utiliser la piste de ski de fond. Monsieur Jean Marie GERMAIN souhaite indiquer qu'il a toujours essayé de trouver des solutions avec les mushers pour que la cohabitation se passe bien et qu'il demande juste un minimum de respect pour les fondeurs.

Monsieur Bernard AUBONNET indique que l'utilité de la piste de ski fond a été remise en question lors de la rencontre avec les prestataires et la Sap. Monsieur Michel BORLET trouve dommage de se passer de cette piste et insiste sur l'intérêt touristique de pouvoir conserver les deux activités sur ce site. Monsieur Bernard AUBONNET concède que les deux activités sont intéressantes mais rappelle que la station de La Plagne n'est pas spécialement réputée pour le ski de fond. Les fondeurs se tournent plutôt vers les stations villages comme champagny ou Peisey.

Monsieur le maire ajoute qu'il a évoqué avec la Société d'aménagement de La Plagne (SAP) l'éventualité de réaliser un passage sur la piste de trieuse afin de remettre à jour l'ancien circuit de ski de fond sur le plateau situé en dessous du Col de Forcle.

Monsieur Bernard AUBONNET signale que les mêmes conditions que pour les prestataires de parapente ont été demandées pour le paiement de la redevance et pour le retour des conventions.

Le conseil municipal approuve les conventions à passer avec les prestataires d'activités «chiens de Traîneau» cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 16, pour : 16)

3. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC RELATIVE À L'UTILISATION DES MOTONEIGES POUR LA SAISON HIVERNALE 2012/2013

Monsieur Bernard AUBONNET présente les conventions à passer avec les prestataires de l'activité «motoneiges» suivants : El pro, PEB Evasion et Franmic pour la saison hivernale 2012/2013. Le montant de la redevance s'élève à 600 euros par prestataire à régler au 31 janvier 2013 avec un retour des conventions dès le début de saison.

Le conseil municipal approuve les conventions d'occupation du domaine public à passer avec les prestataires de l'activité «motoneiges» cités ci-dessus et dans les conditions énoncées. (Votants : 16, pour : 16)

4. AUTORISATION AU MAIRE À PASSER UNE CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU FORT COLORADO DE PLAGNE CENTRE À LA SAP

Monsieur le maire rappelle l'animation de la piste de luge dénommée «Colorado Park» sur Plagne Centre mise en place par la SAP. Cette dernière sollicite la commune pour la mise à disposition du Fort Colorado afin d'aménager un bar d'ambiance qui animerait la piste de luge. La mise à disposition serait à titre gracieux et incluerait les toilettes publiques. La SAP prendrait à sa charge l'électricité, l'aménagement du bar et le déménagement en fin de saison, ainsi que l'entretien quotidien des toilettes.

Le conseil municipal accepte la mise à disposition du fort colorado et des toilettes publiques à la Société d'Aménagement de La Plagne (SAP) dans les conditions énoncées dans la convention. (Votants : 16, pour : 16)

5. CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA DALLE DU PARKING DE PLAGNE BELLECÔTE.

Monsieur le maire rappelle l'accord passé entre la commune et la société d'aménagement de La Plagne concernant la gestion de la dalle P2 à Plagne Bellecôte.

Suite aux travaux réalisés sur cette dalle par la SAP, cette dernière en confie la gestion à la commune pour la saison hivernale 2012/2013. Il ajoute que le stationnement sera payant sur cette dalle. Il précise que cette mise à disposition est gratuite en contrepartie notamment du déneigement de la dalle.

Aussi monsieur le maire présente le projet de convention correspondant pour validation par le conseil municipal.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer la convention à passer avec la SAP pour la mise à disposition de la dalle P2 à Plagne Bellecôte. (Votants : 16, pour : 16)

6. SAEM PLAGNE RÉNOV' : VALIDATION D'UN CONTRAT DE SUBVENTION À LA RÉNOVATION DES APPARTEMENTS EN STATION

Monsieur Bernard AUBONNET informe les membres présents qu'il convient de procéder au versement d'une subvention pour un dossier de rénovation achevé :

- Monsieur Patrick Guinet – rénovation appt n°17 Le Plein Sud à Plagne Centre : aide de 4 180.00 € (soit 2 090 € pour la SAP et 2 090 € pour la commune) pour 20 896,66 € TTC de travaux.

Le conseil municipal décide de procéder au versement de la subvention pour le dossier de rénovation achevé. (Votants : 16, pour : 16)

7. CONVENTION DE PARTICIPATIONS FINANCIÈRES AVEC LES DIFFÉRENTS HÉBERGEURS POUR LA NAVETTE CHARMETTES/PLAGNE AIME 2000

Monsieur le maire informe que les discussions avec les différents partenaires ont pu aboutir pour la mise en place de la navette urbaine reliant les hameaux des Charmettes, la Roche, Planganant, la Roche du Haut, La piste de bobsleigh, Crête Côte, le rond point de Plagne Bellecôte aux stations d'altitude Plagne Centre et Plagne Aime 2000.

Monsieur le maire indique que l'ensemble des hébergeurs a répondu positivement à la proposition de la commune excepté un particulier. Monsieur Bernard AUBONNET pense qu'il est nécessaire d'obtenir un consensus au niveau de l'ensemble des hébergeurs.

Monsieur Michel BORLET félicite monsieur le maire pour ce projet mené à bien. Il estime que cette navette va apporter un plus aussi bien à la population locale que touristique.

Afin de régulariser le financement de cette navette, il convient de passer une convention entre la commune d'Aime, de Macot La Plagne et :

- le Club Med
- les hébergeurs et commerçants de l'association Rocharme
- la SCI Hameau de Crête Côte
- la SCD Asl Crête Côte (Syndic Nexity Lamy Bourg Saint Maurice).

Monsieur Paul BROCHE demande quel sera le devenir de la navette si un des hébergeurs ne poursuit pas son financement. Monsieur le maire explique qu'en cas d'arrêt de paiement de l'un des financeurs, la convention sera caduque.

Le conseil municipal approuve les conventions à passer avec les différents partenaires pour le financement de la navette citée ci-dessus. (Votants : 16, pour 16)

8. AVENANT N°1 À LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNION SYNDICALE DES COPROPRIÉTAIRES ET PROPRIÉTAIRES POUR LA GESTION DES GALERIES DE PLAGNE CENTRE (USCPPC)

Monsieur André BROCHE rappelle la convention passée en 2011 avec l'USCPPC concernant la mission de contrôle et de gestion des galeries. Il avait été décidé que cette dernière serait revue ultérieurement pour la mission de surveillance et de gardiennage.

De même, il était prévu qu'un agent communal réalise une ronde quotidienne pendant la saison touristique. Il s'avère que cette organisation n'est malheureusement pas réalisable. Il est donc proposé dans cet avenant d'inclure la mission de surveillance et de gardiennage, et de confier également à la société chargée de cette mission de contrôler la propreté des galeries et le suivi de l'entretien. Ensuite, les constatations éventuelles de dégradation ou de manque de propreté seraient retransmis à la commune.

Il ajoute qu'une participation annuelle forfaitaire de la commune de 15 000 euros sera versée à l'USCPPC.

Le conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'USCPPC pour la gestion des galeries de Plagne Centre. (Votants : 16, pour : 16)

9. DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS POUR LE COMITÉ DE PILOTAGE POUR LE TOURISME ESTIVAL AU SEIN DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME.

Monsieur le maire informe les élus de la création d'un comité de pilotage pour travailler sur la redynamisation du tourisme estival. Quelques pistes ont déjà été étudiées :

- Amélioration de l'offre locale (sport, culture, patrimoine...)
- Développement des hébergements touristiques dans les secteurs sous dotés (fond de vallée et versants du soleil)

Monsieur le maire demande si des conseillers municipaux sont intéressés pour siéger et représenter la commune. Il indique que lui-même est déjà présent au sein de ce comité.

Messieurs Bernard AUBONNET et André BROCHE se proposent pour siéger au sein de ce comité de pilotage au nom de la commune de Macot La Plagne.

Suite à l'interrogation de monsieur Joël OUGIER SIMONIN sur le doublon de ce comité avec l'Office de promotion de la Grande Plagne (OPGP), monsieur le maire explique que celui-ci vient plutôt en complément des missions de l'OPGP.

Le conseil municipal reconnaît la nécessité de redynamiser le tourisme estival et désigne messieurs Richard Broche, Bernard Aubonnet et André Broche pour représenter la commune au sein du comité de pilotage de la communauté de communes des Versant d'Aime. (Votants : 16, pour : 16)

10. CONVENTION AVEC LE CABINET MÉDICAL DE PLAGNE CENTRE POUR LE MAINTIEN DE L'ACTIVITÉ

Monsieur le maire évoque les difficultés qu'ont les médecins de Plagne Centre à maintenir le cabinet médical sur ce bassin. Il estime qu'il est nécessaire de soutenir ce cabinet, car le cabinet de Plagne Bellecôte ne peut absorber la totalité des besoins de la station.

Monsieur le maire propose ainsi d'allouer une aide au cabinet médical de Plagne Centre à hauteur de 15 000 euros par an sur 6 ans. Il est évident que si la commune permet aux médecins de trouver d'autres locaux pour leur cabinet, la convention de financement deviendra caduque.

Le conseil municipal décide de subventionner le cabinet médical de Plagne Centre à hauteur de 15 000 euros par an sur 6 ans. (votants : 16, pour : 16)

Finances

1. DÉCISION MODIFICATIVE N°2

Monsieur le maire présente la décision modificative n°2 relative principalement à des écritures d'ordre budgétaire.

Le conseil municipal approuve la décision modificative n°2. (votants : 16, pour : 16)

2. TARIFS DES FRAIS DE SECOURS ET TRANSPORTS HÉLIPORTÉS - HIVER 2012-2013

Monsieur Patrice Merel informe le conseil municipal que le nouveau marché pour les secours héliportés avec le SAF prévoit pour la saison d'hiver 2012/2013 un tarif de 52,50 euros la minute de vol (contre 51,78 euros la minute de vol pour le marché précédent).

Monsieur Patrice Merel souhaite qu'une seule et même délibération soit prise pour les tarifs des frais de secours terrestres et héliportés au conseil municipal du mois de décembre, chaque année.

Monsieur le maire prend acte de sa demande.

Le conseil municipal approuve le montant des frais de secours, soit 52,50 euros la minute de vol, applicables pour la saison d'hiver 2012/2013. (Votants : 16, votants : 16)

3. PRINCIPE DE PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Monsieur le maire rappelle que la taxe de séjour est actuellement collectée par le Syndicat intercommunal de la Grande Plagne (SIGP) et reversée ensuite aux 4 communes. La trésorerie principale a demandé une modification de ce fonctionnement, qu'elle considère contraire à la réglementation. Monsieur le maire explique qu'il a été proposé deux solutions aux élus du SIGP :

- soit le SIGP continue à collecter la taxe de séjour et finance par ce biais directement les offices de tourisme. Les collectivités combleraient alors le solde manquant.
 - soit les communes perçoivent directement la taxe de séjour.
- Après plusieurs débats, les élus du SIGP ont préféré la deuxième solution par souci de transparence budgétaire.

Monsieur le maire demande ainsi au conseil municipal de délibérer sur le principe de perception de la taxe de séjour directement par la commune.

Le conseil municipal approuve le principe d'encaissement direct de la taxe de séjour par la commune de Macot La Plagne. (Votants : 16, pour : 16).

4. APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LE SIGP ET LA COMMUNE DE MACOT LA PLAGNE POUR L'ORGANISATION DE LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SÉJOUR

Dans le cadre de la perception de la taxe de séjour, monsieur le maire informe que l'actuel régisseur en place au Sigp continuera à collecter la taxe de séjour qu'il reversera directement aux communes. Cet agent va devoir réaliser des missions pour le compte des collectivités qui devront une rémunération au prorata du temps de travail effectué pour leur compte. Afin d'arrêter les conditions matérielles et financières de cette mission, il convient de passer une convention avec le Sigp qui précisera :

- les conditions matérielles et financières de mise à disposition du personnel du Syndicat
- les conditions de facturation par le Syndicat à la commune des frais de personnel correspondant aux missions effectués pour leur compte
- les conditions de facturation par le Syndicat aux communes des frais annexes (imprimés, licence logiciel, véhicule de service...)

Le conseil municipal approuve la convention à passer avec le Sigp concernant le principe de perception de la taxe de séjour par la commune de Macot La Plagne. (Votants : 16, pour : 16)

Travaux - marchés

1. MARCHÉ DE FOURNITURE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LES AGENTS DE LA COMMUNE

Monsieur Patrice MEREL présente l'attribution des lots du marché de fourniture de vêtements de travail pour les agents de la commune suite à la consultation :

Lot 1 - Equipement de haute visibilité - attribué à Claude Guiltaux, 73 000 Barberaz pour un montant de 8 000 euros maximum.

Lot 2 - Equipement de protection individuelle - attribué à VPSL, 73 460 Frontenex pour un montant maximum de 8 000 euros.
 Lot 3 - Chaussures de sécurité - attribué à Le Tablier Roi 38000 Grenoble pour 10 000 euros maximum.
 Lot 4 - Equipements divers - attribué à Claude Guiltau, 73000 Barberaz pour un montant de 4 000 euros maximum.
 Lot 5 - Vêtements service Restauration collective - attribué à Claude Guiltau, 73 000 Barberaz pour un montant de 800,00 euros maximum.

Monsieur Patrice Merel indique que l'objectif du service sécurité et hygiène est de répertorier les besoins réels des agents afin de minimiser le volume de vêtements de travail achetés et souvent non utilisés. Le souhait est de réduire la somme utilisée à 15 000 euros/an pour l'ensemble des fouritures.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer les marchés avec les entreprises désignées ci-dessus. (Votants : 16, pour : 16)

2. RÉNOVATION DES GALERIES - LOT 7 - EXONÉRATION DES PÉNALITÉS DE RETARD

Monsieur Richard BROCHE ne prenant pas part au vote quitte la salle.

Monsieur André BROCHE rappelle les difficultés rencontrées avec la société CPB concernant le lot 7 serrurerie. Dans la première tranche, les travaux n'avaient pas été achevés à la date limite fixée. Dans la deuxième tranche, l'entreprise n'a exécuté aucuns travaux pour la phase correspondante.

Cette société étant un co-traitant de l'entreprise Construction Savoyarde, cette dernière s'est proposée de pallier cette défaillance en reprenant intégralement l'exécution des travaux restant à réaliser. Il explique que la totalité des pénalités s'élève à 26 542,83 euros pour un marché de 9 800 euros. Monsieur André BROCHE propose de trouver un accord à l'amiable avec cette société et d'énoxérer ainsi cette dernière des pénalités de retard.

Le conseil municipal approuve l'exonération totale des pénalités dues au titre de ce marché public pour le lot 7- serrurerie. (Votants : 15, pour : 15)

3. ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE PRARIOND

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux secs du hameau de Prariond, monsieur le maire explique que le génie-civil nécessaire à l'enfouissement du réseau France Télécom et de l'éclairage public revient à la commune alors que l'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité incombe au Sdes.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 104 281,63 euros HT soit 124 720, 82 euros TTC.

Afin de coordonner les efforts et de rendre l'action plus efficace, il propose que cette opération soit traitée de façon globale par le SDES.

La participation financière de la commune s'élèverait ainsi à 79 051,25 euros, c'est à dire 75 309,62 euros + 3 741,62 euros de contribution à la maîtrise d'ouvrage. Il rappelle que ces montants sont des estimatifs et que le fait de déléguer ces travaux au SDES permet de recevoir des subventions.

Le conseil municipal accepte de déléguer la maîtrise d'ouvrage au Sdes concernant les travaux d'enfouissement des réseaux secs du hameau de Prariond. (Votants :16, pour :16)

4. AVENANT AU BAIL À CONSTRUCTION LES VERDONS SUD

Messieurs Robert Astier et Joël Ougier Simonin (+pouvoir Marin Vivet Gros), ne prenant pas part au vote, quittent la salle.

Afin d'améliorer les services apportés à la clientèle du domaine skiable et après échanges avec les gérants de la société la Sarl les Verdons Sud, monsieur le maire propose l'accord suivant :

les gérants de l'établissement mettent à disposition et entretiennent quotidiennement les toilettes situées en partie basse à l'extérieur de restaurant à tous publics, durant la saison hivernale, en contrepartie d'une diminution du loyer annuel initial de 5 000 euros TTC. Monsieur Paul Broche et Michel Borlet suggèrent d'imposer aux gérants d'apposer une signalétique «Toilettes publiques» sur le bâtiment et en amont sur les pistes de ski.

Le conseil municipal adopte les modifications au bail à construction avec la Sarl restaurant Les Verdons Sud, telles que détaillées ci-dessus. (Votants : 13, pour : 13)

Ajout délibération

1. AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ÉLABORATION DU PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MINIERES (PPRM)

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN informe le conseil municipal qu'un plan de prévention des risques miniers doit être élaboré et mis en oeuvre pour prendre en considération les aléas miniers résiduels liés aux anciens travaux des mines de la commune de Macot La Plagne.

Dans le cadre de l'élaboration de ce projet, un certain nombre d'opérations devra être réalisé :

- Mise à disposition du public des principaux documents d'élaboration du projet de PPRM en mairies de Macot La Plagne et d'Aime,
- Mise en place d'un registre dans les deux collectivités pour recueillir les observations du public
- organisation à minima d'une réunion publique d'information
- mise à l'enquête publique.

Ce plan de prévention des risques miniers devra être finalisé pour fin 2013 afin de l'intégrer dans le PLU.

Monsieur Joël OUGIER SIMONIN demande au conseil municipal d'émettre un avis sur ces modalités.

Le conseil municipal émet un avis favorable aux modalités projetées pour l'élaboration du PPRM sur la commune de Macot La Plagne. (Votants : 16, pour : 16)

Questions diverses

CHARTRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans le cadre de la charte du développement durable, monsieur André BROCHE rappelle que la commune a reçu un courrier annonçant la démission du comité de pilotage de cette charte à la suite de la suppression du poste de chargé de mission environnement et le conseil municipal doit donc en prendre acte. Monsieur André Broche souhaite également que ce courrier soit joint au compte rendu du conseil municipal.

Il informe les élus que le bureau a souhaité que la commune reste signataire de la charte du développement durable même si la collectivité n'a plus le personnel et le comité pour faire évoluer et avancer les missions.

Monsieur le maire ajoute que certaines actions sont prises en charge par l'intercommunalité (ex : le covoiturage) et qu'il est donc important que la commune reste signataire de la charte.

Le conseil municipal prend acte de la démission du comité de pilotage de la charte du développement durable.

ABRI BUS PLAGNE 1800

Monsieur le maire fait lecture d'un courrier de madame Marion JACQMIN qui remercie le conseil municipal pour sa réactivité face à la demande d'un abri bus pour les écoliers à Plagne 1800.

MGM PLAGNE SOLEIL

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la société MGM est intéressée pour réaliser un complexe hôtelier 4 étoiles de 8 000 m² sur le site de Plagne Soleil. Monsieur le maire présente les conditions proposées par la société MGM. Sous réserve que la société APODISS ne donne pas suite à son projet sur ce même site, monsieur le maire indique que la société MGM demande si la collectivité serait prête à lui vendre ce terrain dans les conditions proposées. Compte tenu du contexte économique actuel, monsieur Michel BORLET estime que la commune n'a pas vraiment les moyens de refuser cette proposition. Monsieur Bernard AUBONNET ajoute que les complexes MGM sont des très beaux produits, et cette proposition est une opportunité pour la commune.

Monsieur le maire demande donc au conseil municipal de délibérer sur la proposition de monsieur GIRAUD, de la société MGM.

Sous réserve que le projet de la société Apodiss ne soit pas conduit en son terme, le conseil municipal pourrait être intéressé par la proposition de monsieur GIRAUD. (Votants : 16, Pour : 12, Contre : 3, Joël OUGIER SIMONIN (+ pouvoir Marin Vivet Gros) et Robert ASTIER, Abstention : 1, Pierre OUGIER)

LES GRANGES DU SOLEIL - MGM

Monsieur le maire rappelle la demande de monsieur GIRAUD, de la société MGM concernant la transformation de la partie hôtelière des Granges du Soleil à Plagne Soleil en résidence de tourisme. Dans ce cas là, il y aurait un déficit de 34 places dans son parking. Monsieur Giraud est prêt à payer ce déficit au tarif indiqué dans le PLU :

34 places * 2 627,61 euros soit 89 338,74 euros.

Monsieur le maire suggère que la commune accepte cette transformation en résidence à gestion hôtelière, avec la cession d'un lot à la commune. Cette dernière serait alors copropriétaire et pourrait ainsi contrôler la destination de cette résidence.

Monsieur Bernard AUBONNET n'est pas contre cette proposition mais souhaite que la commune soit vigilante sur la destination à gestion hôtelière sur le long terme. Il trouve ce raisonnement plutôt positif et pense que l'accorder permettrait d'aider à des négociations futures.

Monsieur Paul BROCHE déplore la non-réalisation des parkings qui pourrait entraîner un précédent et un déficit de stationnement.

Monsieur Michel BORLET fait remarquer que tous ces stationnements aériens empêchent les stations de La Plagne d'avoir une ambiance plus «village» et chaleureuse. Pour Michel BORLET, il serait intéressant d'avoir une réflexion sur l'utilisation des parkings souterrains, voir même d'envisager de nouvelles constructions, afin que les piétons puissent se

réapproprier la surface. Dans ce cadre, la commune pourrait reprendre le parking souterrain de Plagne Soleil et rendre obligatoire le stationnement dans ce dernier. Ensuite, cette politique pourrait se poursuivre à l'ensemble des stations. Monsieur le maire est tout à fait d'accord avec monsieur Michel BORLET et rappelle qu'une étude sur le stationnement va être lancée afin d'avancer sur ce sujet.

Monsieur Bernard AUBONNET est d'accord sur le fond mais rappelle qu'il sera toujours difficile de créer une ambiance «village», au vu de la complexité du site.

Monsieur le maire demande l'autorisation de proposer à la société MGM une convention de résidence à gestion hôtelière avec cession d'un lot à la commune et de négocier l'achat de places dans le parking souterrain de Plagne Soleil au prix coutant.

Le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour poursuivre les négociations avec l'intéressé.

LISTE DES MARCHÉS ATTRIBUÉS < 90 000 € HT

Procédure	Objet	Titulaire	Montant HT	Montant TTC
MAPA12/31	Fleurissement 2013	GONTHIER HORTICULTURE	4 235,50 €	4 617,69 €
MAPA12/33	Transports sanitaires de secours hélipor- tés de la station d'altitude de la Plagne hiver 2012/2013	SAF	Marché à Bons de Commande MAXIMUM 45 000 €	Marché à Bons de Commande MAXIMUM 48 150 €

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉ EN 2012

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
07315012M1030	ESF BELLE PLAGNE	Belle Plagne	Tapis convoyeur électronique

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE
A VENDRE
GRANGE EN MAUVAIS ETAT
A LA ROCHE**

Dans l'enceinte de la piste de bobsleigh
avec contraintes d'accès
REFERENCES CADASTRALES M 1017
D'UNE SURFACE DE 515 m2
PLU SECTEUR N
attribution au plus offrant

(la commune se réserve le droit de ne pas donner suite en cas d'offre non satisfaisante.)
remise des offres écrites au plus tard le

15 AVRIL 2013

Pour toute information s'adresser à la mairie de Macot la Plagne
Service patrimoine et gestion immobilière
Tél : 04.79.09.72.65 ou 04.79.09.71.52
mail : logement@macotlaplagne.com

OPAH TARENTAISE AIDES HABITAT 2010-2013 - APTV

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), à l'initiative de l'Assemblée de Pays de Tarentaise Vanoise, a pour ambition d'impulser une dynamique de réhabilitation dans le parc existant de logements privés sur toute la Tarentaise. Les 4 cantons sont couverts par l'OPAH, **pendant 3 ans, jusqu'en août 2013**. Le PACT Savoie en est l'animateur.

Cette action est destinée aux propriétaires qui occupent leur logement, et aux propriétaires bailleurs qui louent leurs logements à l'année, vide de meubles, pour résoudre les problèmes prioritaires dans les logements liés à :

- L'adaptation au handicap, le maintien à domicile des personnes âgées
 - Les économies d'énergie, l'isolation, l'utilisation des énergies renouvelables, la maîtrise des charges de chauffage
 - La lutte contre l'habitat très dégradé, le manque de confort, l'insalubrité
 - La création d'une nouvelle offre de logements locatifs, dans les granges, les greniers, etc.
- Mais aussi pour tous types de travaux chez les propriétaires ayant de faibles ressources.

Des aides financières de plusieurs organismes (ANAH, Département, Région, et Collectivités Locales), sont apportées pour aider les propriétaires à réaliser des travaux :

- Pour les propriétaires occupants, il s'agit d'aides qui varient de 15% à 80%, selon les ressources des demandeurs et la nature des travaux.
- Pour les logements locatifs, il existe des aides de 25 à 35% des travaux, et des primes pouvant se cumuler jusqu'à 10 000 € pour créer un logement dans un volume vacant. En contrepartie le bailleur s'engage à louer pendant plusieurs années. Certaines aides provoquent un plafonnement des loyers et des ressources des locataires.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à rencontrer le PACT Savoie qui vous accompagne gratuitement lors des permanences locales au siège de la communauté de communes des Versants d'Aime à Aime **le premier jeudi du mois de 10 h à 12 h ou à contacter :**

Valérie GODBILLON, Chargée d'Opérations.
PACT Savoie
7 place F. Million
73200 ALBERTVILLE
Tel : 04 79 37 15 65

TARENTAISE
à:venir
2009/2015



PACT
Savoie

BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

HORAIRES SALLE OMNISPORTS «PIERRE LEROUX»

A partir du Lundi 17/12/12 au vendredi 26/04/13
Lundi 10h/12h – 15h/21h
Mardi- Mercredi et Jeudi 09h/12h – 15h/21h
Vendredi 09h/12h – 15h/20h
Ouverture à 14h00 en cas d'intempéries

Permanences mairie

Mardi et Vendredi de 09h00 à 12h00

HORAIRES CRÈCHE LES P'TITS BONNETS

Horaires saison hivernale

7jours sur 7 de 8h30 à 18h30

HORAIRES BIBLIOTHÈQUE LA PLAGNE

Horaires saison hivernale à partir du 24 décembre

Lundi/Mardi/jeudi : 15h à 18h30

Vendredi : 9h30-12h30

HORAIRES DÉCHETTERIE LES PRAZ - VALEZAN

Horaires saison hivernale à partir du 24 décembre 2012 jusqu'au 18 mars 2013

Lundi/mardi/mercredi/jeudi/vendredi : 13h30 à 17h30

Samedi : fermée

INFORMATIONS : 04 79 55 40 27

ATTENTION - Suppression de l'autorisation de sortie de territoire pour les mineurs

A partir du 1er janvier 2013, les autorisations de sortie de territoire pour les mineurs sont supprimées.

La circulaire n° INTD1237286C du 20 novembre 2012 indique qu'un mineur français pourra franchir les frontières sans autorisation de sortie du territoire muni :

- DE SON SEUL PASSEPORT EN COURS DE VALIDITÉ

OU

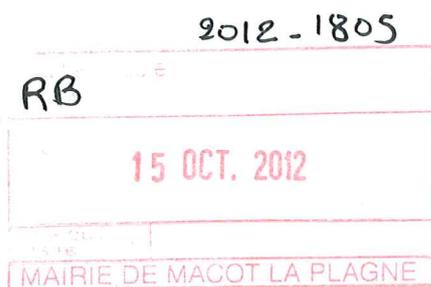
- DE SA SEULE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ S'IL SE DÉPLACE AU SEIN DE L'ESPACE SCHENGEN ET LE L'UNION EUROPÉENNE. La carte nationale d'identité suffit également pour certains pays acceptant ce titre comme document de voyage (liste de ces pays consultable sur www.diplomatie.gouv.fr rubrique «conseils aux voyageurs»).

A compter du 1er janvier 2013, la mairie ne délivrera donc plus de sortie de territoire pour les mineurs.

Collecte de vêtements

La communauté de communes des Versants d'Aime va mettre en place un conteneur de collecte de vêtements en face de la bibliothèque de Macot chef lieu à partir du 15 janvier 2013.

MACOT LA PLAGNE, le 11 Octobre 2012



Mr Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal

Mairie de Macot La Plagne
Place Charles De Gaulle
73210 Macot La Plagne

OBJET : Démission du comité de pilotage de la Charte en Faveur du Développement Durable dans les Stations de Montagne.

Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs Les Conseillers Municipaux,

Il y a quelques semaines le comité local de pilotage de suivi de la Charte de Développement Durable de la commune de Macot La Plagne, apprenait avec regret le non-renouvellement du poste de Chargé de Mission Environnement au sein des services municipaux.

Depuis maintenant trois ans, le comité de pilotage, composé de socioprofessionnels bénévoles, se réunissait afin d'évoquer les questions relatives au développement durable sur la commune en tentant de mettre en place un certain nombre de mesures d'amélioration environnementales. Un plan d'action pluriannuel avait notamment été élaboré et validé par délibération du Conseil Municipal. Une partie du travail du Chargé de Mission Environnement consistait notamment en la mise en place de ce plan d'action et assurait ainsi la partie opérationnelle de la charte.

Aujourd'hui, la disparition de ce poste empêche le fonctionnement correct de la charte de développement durable. Du fait de l'absence de suivi, les membres bénévoles n'ont en effet plus la certitude de voir leurs projets aboutir. L'arrêt de cette démarche est un élément surprenant, à l'heure où le développement durable est un sujet de société et devrait être placé au cœur de la gestion territoriale.

Aussi, à la majorité, le comité de pilotage, ne comprenant plus son utilité, a pris la décision de ne plus se réunir.

Vous faisant part une nouvelle fois de notre regret quant à l'issue de ce projet, nous vous présentons Monsieur Le Maire et Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nos salutations distinguées.

Le comité local de pilotage
de la Charte en Faveur du
Développement Durable
de la commune de Macot La Plagne

Liste des membres présents lors de la décision, favorable à l'arrêt des réunions du comité :

- Félicie ANSELMO
- Stéphane KOUMANOV, par procuration
- Cécile REGNIER
- Franka LUIJENDIJK
- Jean-Marc PETIT
- Marie FRISON
- Eric MARTIN
- Raphaël MONTMAYEUR